

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL**

NOMBRE DE MEMBRES

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	48	52

DATE DE LA CONVOCATION

03/10/2022

DATE D’AFFICHAGE

17 OCT. 2022

DEPOT EN PREFECTURE

Objet de la Délibération

**Délibération modificative concernant
la cession du 12 place du 11
novembre à Bavay**

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 12 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : Mme Isabelle DEMILLY, M. Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX* M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER**, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Benoit GUIOST, MME Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Alain GERARD, M. Nicolas RUTER***, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUITS, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, Mme Marie-Andrée PLOUCHART, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M. André FREHAUT, Mme Pamela MOHAMED, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Philippe EUSTACHE M. Georges BROXER, M. Alain MICHAUX, M. Daniel DAZIN, M. Olivier YZANIC,

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M. Denis LEFEBVRE, M. Francis DUPIRE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Roxane GHYS,

Etaient excusé(e)s : M. Guillaume LESOURD, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M. Frédéric CARRE, M. Luc BERTAUX, M. Yohann LECERF, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Freddy DOLPHIN, M. François RONCHIN, M. Bruno LEFEBVRE, M. Jean-Baptiste GUIOT, M. Thierry SOSZYNSKI, Mme Catherine MOREL,

*Mme Francine CAUCHETEUX a participé à partir du vote de la délibération 92/2022,

** Mme Hélène DUMORTIER a participé à partir du vote de la délibération 91/2022.

***M. Nicolas RUTER n’a pas pris part au vote de la délibération 91/2022

Délibération n°86-2022

Objet : Délibération modificative concernant la cession du 12 place du 11 novembre à Bavay

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Suivant délibération n°109/2021 en date du 15 décembre 2021, le conseil communautaire a décidé de céder l'immeuble sis à Bavay 12 place du 11 novembre cadastré section AC N°147-150 à la SCI WATJOA moyennant le prix de 25 000 euros.

Suite à différents échanges avec les acquéreurs du 12 et du 14 place du 11 novembre, il est proposé de réduire la surface vendue en excluant la parcelle 147 et en amputant la parcelle 150 (croquis joint).

L'avis des domaines en date du 23 septembre 2022 conduit à retenir un prix de cession de 23 000 euros accepté par l'acquéreur.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- D'abroger la délibération n°109/2021,
- De décider de céder le n°12 place du 11 novembre cadastré section AC 150 P moyennant le prix de 23 000 euros,
- De désigner Maître Dorchie aux fins de rédaction de l'acte authentique,
- D'autoriser le président à signer celui-ci et toutes pièces s'y rapportant.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
52		

Décide :

- D'abroger la délibération n°109/2021,
- De céder le n°12 place du 11 novembre cadastré section AC 150 P moyennant le prix de 23 000 euros,
- De désigner Maître Dorchie aux fins de rédaction de l'acte authentique,
- D'autoriser le président à signer celui-ci et toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré le 12 octobre 2022

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

Le président

le secrétaire